



lett're de la moitié

R A P P E L O N S - N O U S

REpublique FRANçaise

MINISTÈRE DE LA GUERRE

MOBILISATION GÉNÉRALE

DÉMARCHES A FAIRE

PAR LES HOMMES

ABSENTS DE LEUR DOMICILE

ET NON MUNIS DE LEUR LIVRET INDIVIDUEL

POUR OBTENIR LEUR ADMISSION DANS LES TRAINS

Les disponibilités et réservistes de l'armée active (officier de l'armée et sous-officier de marin), les hommes de l'armée territoriale et de la réserve de cette armée, et les inscrits maritimes âgés de moins de 25 ans, en résidence hors des limites de la clôture des inscriptions d'une partie d'inscription maritime, qui ne sont pas munis de leur livret individuel, se présenteront à :

au point de leur arrivée, après constatation de leur identité, une autorisation de départ indiquant la gare où ils devront s'embarquer et le jour où ils devront s'y présenter.

Muni de cette autorisation, ils seront admis gratuitement dans les trains en partance pour le point de mobilisation de l'unité à laquelle ils sont affectés.

Par exception, les hommes qui demeureront à leur domicile sur les régions frontières du Nord et de l'Est ne pourront recevoir d'autorisation de départ que jusqu'à pointe extrême située sur la ligne passant par les gares clés : BOURGOGNE, HABINGHORN, LILLE, VALenciennes, Avesnes (avec utilisation de la Section Avesnes-Mézières), BESOIN, L'ÉPINE, CHARLEROI, Verviers, Tournai (avec utilisation de la Section Tournai-Nancy), Mouscron, EYDÉ, BELFORT, MONTBELIARD, PONTARLIER, BESOIN, ANDERLECHT, ALEXIS-BAIS (avec utilisation de la Section Avesnes-Hainaut-Ardennes), CHARLEROI, GOURDON, GAT, DROU, NICE.

Arrivés sur ces points, ils seront admis, par le point de l'autorisation militaire finale, à la gare au bureau de recrutement, où il sera statué de nouveau sur leur situation.

Les autorisations de départ ne sont valables que dans la gare pour laquelle elles sont délivrées.

Chaque homme conservera, jusqu'à l'arrivée à destination, son autorisation de départ ; il la présentera en cours de route toutes les fois qu'il sera demandée.

Il devra se prouver et empêcher des vives pour un jour.

Les hommes qui ne pourront justifier de leur identité,

Les disponibilités, réservistes de l'armée active et les inscrits maritimes qui se présenteront après le délai prescrit pour le dépassement de la mobilisation,

Les hommes de l'armée territoriale et de la réserve, qui se présenteront après le dépassement de la période de la mobilisation,

seront tenus de régulariser par les voies de l'armée le bureau de recrutement de leur préjudice des formalités qu'ils enverront s'ils arrivent en retard à leur corps d'affectation.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche dans l'Automne*

TRANSPORT DES VOYAGEURS CIVILS



100 ans d'histoire et d'espoir
Né en 1925, dans les hôpitaux militaires, le Bleuet de France est le fruit de l'initiative de deux infirmières de guerre : **Suzanne Lenhardt et Charlotte Malleterre**

Elles encouragent les soldats meurtris par la guerre à confectionner des bleuets en tissu pour les aider à retrouver une activité et une source de revenu.

Ce petit geste devient rapidement un emblème national, porteur d'un message d'espoir, de mémoire et de résilience

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Calvados

Commune de Colomby-Anguerny

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918



Nous avons l'honneur de vous inviter à la 107^e
cérémonie commémorative de l'armistice
du 11 novembre 1918

Elle se déroulera le

**Mardi 11 novembre 2025
à 9 h 15
au monument aux morts
dans le cimetière Saint-Martin**

*A l'issue de la cérémonie, une collation sera offerte
dans la grange du colombier.*

A Colomby-Anguerny, le 18 octobre 2025

Le Maire,
J-L GUILLOUARD

Une cérémonie avec les enfants de l'école « Louis-Valmont ROY » se tiendra le 10 novembre 2025 à 9h 15 au monument aux morts d'Anguerny.

PRÉVENTION ARNAQUES



RÉUNION D'INFORMATION
ANIMÉE PAR
LA GENDARMERIE

à COLOMBY ANGUERNY

Salle de la mairie



Le lundi 17 novembre 2025 à 14h30

 La commune de Colomby-Anguerny
organise

*UN ARBRE
DE NOËL*



dimanche 7 décembre

Rendez-vous à la grange du Colombier à 15h.

*pour les enfants nés à partir du
1^{er} janvier 2015*

Afin de faciliter l'organisation de cette fête, nous vous demandons de retourner le coupon-réponse ci-dessous avant le 29 novembre 2025 dans la boîte aux lettres de la mairie.



Partie à découper et à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie de votre commune

Arbre de Noël – dimanche 7 décembre 2025

NOM de Famille Adresse.....

Prénom : enfant..... né(e) le

enfant..... né(e) le

enfant..... né(e) le

Les randonneurs



La sortie du 16 novembre aura lieu dans la région de Bretteville sur Laize. Les coordonnées exactes vous seront communiquées dans la semaine.

La rando sera courte (et oui, on marche moins vite et la nuit tombe plus tôt). Elle fera environ 13km.

Le repas sera pris au restaurant (25€ par personne). Il faut impérativement nous prévenir pour la réservation avant le mardi 11 novembre au soir.

Renseignements auprès de la mairie

Groupe de discussion

Accueillir les émotions de l'enfant : comment l'accompagner ?

Pour parents, grands-parents et autres curieux



Echanger, partager, questionner...

ce groupe de discussion, animé par Annie Vigneron, psychologue, vous invite à réfléchir ensemble autour de la question des émotions de l'enfant.

Comment nous touchent-elles ?

Quel(s) impact(s) ont-elles sur le climat familial ?
Comment pouvons nous établir des relations apaisées au sein de la famille ?

SAMEDI 22 NOVEMBRE

10H - 12H

Salle du Parc de la Baleine
45 Rue De La Mer 14530 Luc-sur-Mer

Ouvert à tous et toutes

Gratuit sur inscription : evs7decoeur@adaj.org



Incivilités animales : rappels pour bien vivre ensemble.

Des habitants de la commune se plaignent du manque de civisme des propriétaires de chiens. En faisant des balades dans la commune ou en promenant des enfants avec des poussettes, ils rencontrent des excréments sur les trottoirs déposés par les chiens.

Rappel : Les déjections canines, source de conflits relationnels entre les détenteurs de chiens et les autres habitants, posent des problèmes de dégradation du cadre de vie, d'hygiène publique. Dans la commune, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux pour enfant. Leur ramassage par le propriétaire ou possesseur du chien est obligatoire. Un geste simple et responsable pour un cadre de vie propre.

En promenade, le chien doit être tenu en laisse et le maître doit être équipé de sacs pour ramasser les déjections.

Colomby-Anguerny Anim'

COLOMBY-ANGUERNY ANIM' organise une soirée Beaujolais avec un buffet campagnard

Le jeudi 20 novembre 2025 à partir de 19h30 à la Grange aux Dîmes

Inscription avant le 12 novembre 2025
Places limitées

Inscription validée après réception du règlement, à déposer en Mairie de Colomby-Anguerny

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - Ne pas jeter sur la voie publique



COLOMBY-ANGUERNY ANIM'

Réservation soirée campagnarde du 20/11/2025

Nom :

Tarifx10€ par adulte etx10€ par enfant

(Gratuit pour les moins de 12 ans)



Mail : animationc2a@gmail.com

Bulletin à transmettre avec le règlement en Mairie avant le 12/11/2025

